

Association Les Anonymes Maison des Associations 46 Ter, Rue Sainte Catherine 45000 ORLEANS

22ème Salon au Château de Saint-Jean-Le-Blanc

du Samedi 23 Juin au Dimanche 1er Juillet 2018

Cher adhérent, Chère adhérente,

A l'occasion de notre prochaine exposition, l'invité d'honneur sera Michèle TAUPIN et le thème Plénitude (non obligatoire). Nous vous demandons de bien vouloir remplir les bordereaux ci-joints et de nous les retourner pour le 5 juin 2018 au plus tard, accompagnés de votre chèque de 5€ par tableau et par sculpture, à l'ordre de l'association « Les Anonymes » ainsi que la liste des permanences à tenir : obligatoire : au moins 2 h par exposant (à noter sur vos agendas).

Vous pourrez exposer 4/5 tableaux maximum avec un seul tableau « réservé ».

Dépose des œuvres :

- Mercredi 20 juin 2018 de 17h à 19h
- Jeudi 21 juin 2018 de 10 h à 16 h, l'accrochage étant effectué à la suite par l'équipe du bureau UNIQUEMENT et ce dans un souci d'harmonie dans la présentation. Les tableaux ne seront donc pas forcément accrochés par artiste.

Remise des affiches: Pour la publicité de l'exposition, quelques affiches et des flyers seront à votre disposition chez Martine DVORETZKI, 18 quai des Augustins 45100 Orléans - 06 86 58 06 06. Si une personne souhaite nous aider à l'affichage, qu'elle en informe Martine qui lui remettra un lot de flyers (les affiches n'étant pas acceptés dans les magasins).

VERNISSAGE le Vendredi 22 JUIN 2018 à partir de 18 H 30

<u>Décrochage</u>: Dimanche 1^{er} Juillet à <u>19 H</u> - <u>votre présence est nécessaire</u> <u>Rappel des règles</u>:

- Pour exposer vous devrez avoir acquitté votre cotisation 2018 de 25 € (année civile)
- Accrochage et cadres résistants, facile à poser, avec des cordes solides exclusivement, car les crochets et autres systèmes ne conviennent pas avec les systèmes d'accrochage du Château.
- Attention: le jour de la dépose de vos tableaux, nous vérifierons le système d'accrochage et nous refuserons ceux qui présentent une anomalie (vous le ramènerez conforme...).
- Au dos du tableau, devra figurer votre nom, le titre de l'œuvre et son prix.
- Si vous oubliez de déposer vos tableaux aux jours mentionnés, aucune relance ne sera faite et aucun remboursement ne sera effectué.
- Les chèques de ventes seront libellés au nom de l'artiste et vous seront remis à la fin de l'exposition.
- En cas de résidence éloignée, un acheteur pourra emporter aussitôt le tableau acheté.
- L'association se réserve 10% (Dons sur chaque vente)
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de « chèque en bois ».
- Assurance : du fait de notre adhésion à la Maison des Associations, nous sommes assurés à la MACIF, de même que la mairie de St Jean le Blanc est assurée pour le Château. Ces assurances ne concernent que la responsabilité civile. L'association décline toute responsabilité quant aux déprédations, vols ou pertes qui pourraient être subis sur les œuvres des participants, qui peuvent les assurer par ailleurs.

Nous espérons que votre participation sera nombreuse et qu'elle contribuera à faire un succès de cette exposition.

Le Bureau